

CAMPAGNE VACCINATION ANTI-GRIPPE 2026

[AmeliPro du 25 sept.2026](#)

Vaccination contre la grippe (à partir du 13 octobre 2026)

IMPORTANT : Les facturations des vaccins grippe et Covid doivent être **obligatoirement effectuées sur des factures séparées** (CTRL + N). Cette méthode vous permet notamment d'imprimer les attestations de vaccination séparément.

La vaccination contre la grippe débutera **le 13 octobre 2026** en métropole, aux Antilles et en Guyane, et se poursuivra **jusqu'au 31 janvier 2027**.

Prescription et injection du vaccin

Le décret n° 2023-736 du 8 août 2023 a élargi les compétences des pharmaciens d'officine en matière de vaccination en leur permettant de prescrire et administrer le **vaccin contre la grippe saisonnière à toutes les personnes âgées de 11 ans et plus**.

Professionnel de santé	Public
Pharmacien en officine, en pharmacie à usage intérieur ou en laboratoire de biologie médicale	Prescription et injection du vaccin à toute personne de 11 ans et plus
Préparateur en pharmacie d'officine sous la supervision du pharmacien	Injection du vaccin à toute personne de 11 ans et plus (sur prescription médicale de l'acte et du vaccin)

Le médecin, la sage-femme, le pharmacien ou l'infirmier peut délivrer un **bon de prise en charge du vaccin contre la grippe** pour les femmes enceintes.

Pour les enfants de 2 à 10 ans, le pharmacien ne peut ni prescrire ni administrer le vaccin contre la grippe. La vaccination peut notamment être réalisée par un médecin, une sage-femme ou un infirmier, selon les conditions prévues par la réglementation.

IMPORTANT : Vaccins contre la grippe, la prescription devient obligatoire

Les vaccins contre la grippe sont désormais soumis à une prescription obligatoire pouvant être établie par le médecin, la sage-femme, le pharmacien ou l'infirmier. Cette disposition entre en application le

Prise en charge du vaccin et de l'injection

Le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour les personnes à risques :

- Il est remis à la pharmacie, sur présentation de la **carte Vitale** et du **bon de prise en charge de l'Assurance Maladie**
- L'**injection du vaccin est prise en charge** dans les conditions habituelles pour ces personnes à risque et sur présentation du bon de prise en charge et de leur carte Vitale.

Elle est **prise en charge à 100 % pour les femmes enceintes** (à partir du 6e mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement) et pour les patients bénéficiant d'une affection de longue durée (ALD) pour lesquels le vaccin est recommandé.

À noter : les **personnes bénéficiaires de l'AME** et éligibles à la vaccination contre la grippe en raison de leur âge ou de leur état de santé bénéficient d'une prise à charge à 100 % du vaccin et de l'injection.

Le vaccin contre la grippe saisonnière proposé aux **enfants de 2 à 17 ans révolus sans maladie chronique** (comorbidité) est pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie.

1. LE CODE PRESTATION VGP

- Le code prestation VGP est déjà créé : Vaccination Grippe Pharmacien.

Le produit « Vaccination Grippe Pharmacien » apparaît dans la base produits. Le prix est 7.50 € (7.88 € pour DOM), TVA 0% et le code acte VGP

2. LA FACTURATION DANS WINPHARMA

2.1 Facturation

- **Méthode 1. Vente d'un vaccin antigrippe**

Si la facturation commence avec la saisie d'un vaccin antigrippe, + patient de 11 ans et plus.

Le dialogue suivant apparaît :

Vaccination Antigrippe ? x

Voulez-vous facturer un acte de vaccination ?

Facturer le vaccin seul

Facturer le vaccin et l'honoraire de vaccination

Vaccin fourni par le patient, facturer l'honoraire de vaccination

Procéder à la facturation du vaccin comme d'habitude

La vente du vaccin et son administration (le code VGP). Le code VGP s'ajoute dans la facture automatiquement.

Pas de dispensation du vaccin, seule l'administration (code VGP) du vaccin fourni par le patient sera facturée.

- Méthode 2. Saisie de l'honoraire de vaccination VGP

Si la facturation commence avec la saisie du produit « Vaccination Grippe Pharmacien » le dialogue suivant apparaît :

Vaccination Antigrippe ? x

Vous avez saisi l'acte Vaccination Grippe Pharmacien. Conformément à l'Article R5125-33-9 le remplissage du registre de la vaccination est obligatoire.

Veuillez indiquer les informations concernant le vaccin administré (scannez le code Datamatrix ou sélectionnez dans la liste)

Produit: VAXIGRIP INJ SRG0,5MLA/IG 1 RP

Lot: 521651

Numéro de série: 5165165

Date péremption: 01/01/2024

Facturer le vaccin | Vaccin fourni par le patient | Annuler

Informations sur le vaccin administré au patient (rempli en automatique lors du scan du produit)

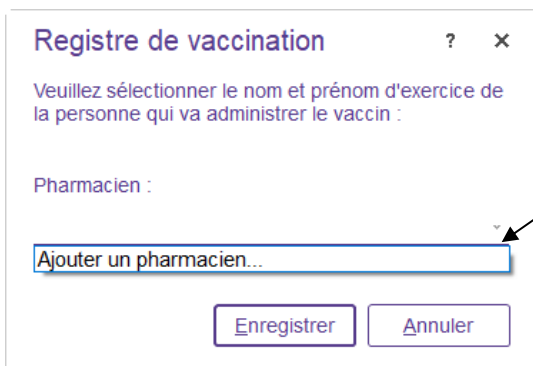
Saisie de la ligne : Vaccination Grippe Pharmacien

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixTTC en €	
1	VACCINATION GRIPPE PHARMACIEN				0	100%	0,0	0,00	7,50

IMPORTANT : Le vaccin fourni par le patient aura la quantité à 0 dans la facture.
La saisie du numéro du lot est requise
Il est interdit de saisir plus d'un vaccin dans la facture en cas de présence de l'acte VGP.

2.2 L'administration du vaccin

Si le code VGP est présent dans la facture, il est nécessaire d'indiquer le nom du pharmacien qui effectuera l'administration du vaccin dans le dialogue suivant



Registre de vaccination ? x

Veuillez sélectionner le nom et prénom d'exercice de la personne qui va administrer le vaccin :

Pharmacien :

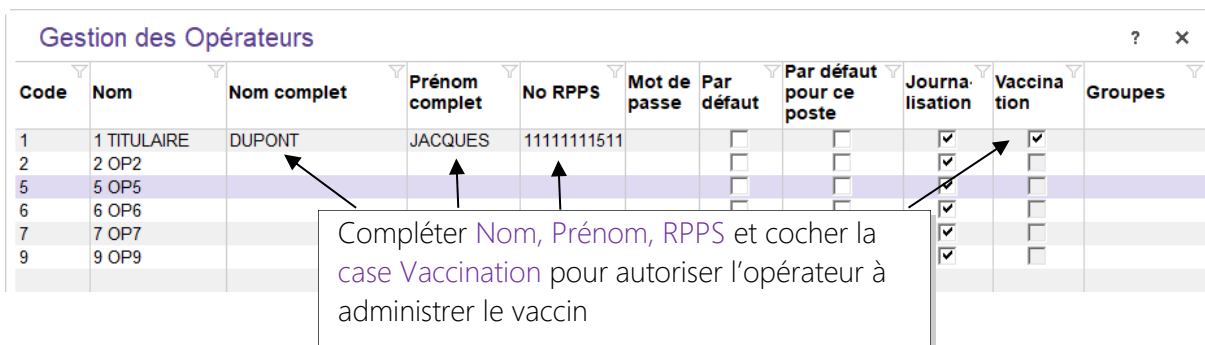
Ajouter un pharmacien...

Enregistrer Annuler

Apparaissent dans cette liste les seuls pharmaciens autorisés à administrer le vaccin

Pour que la liste déroulante ne soit pas vide, il faut cliquer sur « Ajouter un pharmacien » pour attribuer le droit à la vaccination pour les personnes concernées.

Les informations nom, prénom et code RPPS du pharmacien sont obligatoires pour cocher la case dans la colonne « Vaccination ».



Code	Nom	Nom complet	Prénom complet	No RPPS	Mot de passe	Par défaut	Par défaut pour ce poste	Journalisation	Vaccination	Groupes
1	1 TITULAIRE	DUPONT	JACQUES	11111111511		☐	☐	☒	☒	
2	2 OP2					☐	☐	☒	☐	
5	5 OP5					☐	☐	☒	☐	
6	6 OP6					☐	☐	☒	☐	
7	7 OP7					☐	☐	☒	☐	
9	9 OP9					☐	☐	☒	☐	

Compléter Nom, Prénom, RPPS et cocher la case Vaccination pour autoriser l'opérateur à administrer le vaccin

RAPPEL : Les préparateurs en pharmacie formés à l'administration des vaccins peuvent administrer le vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de 11 ans et plus, sous la supervision d'un pharmacien formé à l'administration ou à la prescription de vaccins.

Les étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques peuvent également administrer le vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de 11 ans et plus, sous la supervision d'un maître de stage.

Pour activer le droit de vaccination pour les préparateurs, compléter les Nom, Prénom, RPPS (en l'absence de RPPS saisir le code 00000000000 - 11 zéros) et cocher la case Vaccination pour autoriser l'opérateur à administrer le vaccin

2.3 Le remboursement

Lors du formatage de la facture (F7), la fenêtre suivante apparaît :

The screenshot shows a window titled "Winpharma" with a close button (X) and a help button (?). The main text asks: "Vaccination antigrippe. Voulez-vous facturer :". Below this are five buttons: "Bon de prise en charge Médecin (EXO = 7)", "Bon de prise en charge Pharmacien (EXO = 7)", "Bgn de prise en charge spécial 2-17 ans Médecin (EXO=0)", "Bon de prise en charge spécial 11-17 ans Pharmacien (EXO=0)", and "Pas de bon de prise en charge". To the right, under "Population concernée :", there is a list of criteria: "Enfants de 6 mois à 10 ans avec comorbidités", "Enfants de 11 à 17 ans avec comorbidités", "Adultes avec comorbidités", and "Personnes de + 65 ans".

IMPORTANT : Le code acte VGP est compatible avec les natures d'assurance Maladie ou Maternité, il n'est pas compatible avec les natures d'assurance AT ni SMG.

Depuis le 01/11/2019, le Taux de prise en charge de l'acte VGP est à 70% pour tous les régimes, sauf CRPCEN 80% (et certains cas particuliers de SNCF).
Pour les patients en ALD le taux est à 100%, si la mention « prise en charge de l'injection au titre de l'ALD » figure en clair sur le bon de prise en charge.

Le code exo 7 (prévention) ne s'applique pas au code acte VGP.

2.4 Taux de prise en charge mutuelle

Il convient de renseigner le taux de prise en charge de l'acte VGP par la mutuelle.

The screenshot shows a window titled "Prise en charge VGP" with a close button (X) and a help button (?). The text inside says: "Le taux de la prise en charge par la mutuelle 75500017 AME avec Code Remb AME pour la Vaccination Grippe Pharmacien est ...". Below this are two buttons: "Prise en charge 100% du TM" and "Renseigner un autre taux". At the bottom, there is a checkbox labeled "Afficher la question pour cette mutuelle la prochaine fois" which is checked. To the right of the window is a callout box with an arrow pointing to the "Prise en charge 100% du TM" button. The callout box contains the text: "Cliquer sur le bouton « prise en charge 100% » si la mutuelle prend en charge le reste à payer pour l'acte VGP".

2.5 Le formatage de la facture

Exemple de facturation vaccin antigrippe.

FACTURATION

1 PATRICK

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

14,02 € Facture 2 (Ctrl+N)

Assuré

Nom: ESSAI
Prénom: ALAINBIS
No.SS: 1 42 19 62 965 1
Adresse:
CP Ville:
Centre: 01 349 9881
Tél Dom:
Note:
D. visite: 03/10/23

Formater la facture

Type de Facture: Facture Sécurisée, Facture Dégradée, Facture Sécurisée Sans CV, Subro Classique

Nature d'Assurance: 1 Malade, 2 Maternité, 3 Accident du Travail, 4 SMG

Payer: 1. Tous Payent Intégral, 2. TP Sécu Seule, 3. Le Client paye, 4. TP Multi Seule

Pièces Justificatives: Justif AMO, C.A.S., Justif AMC, PAS DE PJ

Détails sur Nature d'Assurance: Accrédité de Droit Commun, Date accordée

Pas d'opérateur

Spécialité / Filiales (EXO 3):
Protection (EXO 7):

Adaptation de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme

Imprimer Feuille de Soins

Forcer Montants AMO/AMC

Prescripteur

Nom: PHARMACIE CNDA
Prénom:
Hôpital: LIBÉRAL
RPPS: 9990006300
ID / Finess: 99 2 99909
Spéc: PHARMACIEN
Tél: 11.11.11.11

Dates

Date/orig ord: 03/10/2023
Date fac: 03/10/2023

Ordonnance | **Posologie** | **Fich**

2,25 EUR

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixTTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	VACCINATION GRIPPE PHARMACIEN			0	VGP	0,0	0,00	7,50	0,00	1	7,50
2	VAXIGRIP INJ SRG0,5ML A/AIG 1 RP		97	0	PH7+HD7	2,1	0,00	6,52	0,00	1	6,52

A payer : 14,02 € 91,97 F CV TP : 70-35-0-100-85 = 2,25 Total 1 article: 14,02 €

2.6 Impression de l'attestation de vaccination

Suite à la facturation, il est proposé d'imprimer une attestation de vaccination.

Il est prévu d'éditer l'attestation de vaccination au dos du bon de prise en charge de la vaccination antigrippale.

WinPharma

Voulez-vous imprimer l'attestation de vaccination ?

Attestation de vaccination - Brother DCP-7065DN Printer

Paramètres de l'état! Zoom Texte fichier! ?

Attestation de vaccination

Patient : TEST AMG ALAIN 01/19/1972
Date d'administration : 24/09/2019
Professionel de Santé : DEUXCOINS FELICIE 10002769403
Vaccin administré : 3400932129904 VAXIGRIP INJ SRG0,5ML A/AIG 1
Numéro de lot : 123

PHARMACIE TEST
rue Dupont
56001 Arzon
TEL : 0825 07 03 03
999999099 RPPS 999999999999 OP : 1

- Depuis la « [Liste des ventes](#) », bouton « [Imprimer](#) »
- Depuis le « [Journal de vaccination](#) », bouton « [Imprimer](#) »
- Depuis le menu « [Etat](#) » - « [Attestation de vaccination](#) »
- Depuis le « [Fil rouge](#) » - Icône « [Impressions](#) »

Suivant la législation, une liste « Journal de vaccination » apparaît dans Winpharma : menu [Listes / Journal de vaccination](#)

En cas de présence du code VGP dans la facture, les données saisies à la facturation s'enregistrent dans le journal.

En cas d'annulation de la facture, l'enregistrement correspondant prend la mention « Vente annulée »

Le journal de vaccination contient plusieurs types de vaccins, pour afficher les vaccins grippe uniquement, veuillez utiliser le filtre GRP.

4. ENVOI DE LA NOTE DE VACCINATION AU DMP

Winpharma vous propose également d'envoyer une note de vaccination au DMP du patient, dès lors que ce dernier a son DMP d'activé.

La qualification de l'INS est nécessaire pour l'envoi au DMP.

Après le formatage de la facture et le choix du bon de prise en charge, la fenêtre suivante apparaît :

L'envoi du document au DMP du patient

Titre du document
Note de vaccination

Paramètres de confidentialité ☐ Connexion secrète

Pour le patient et ses représentants :

☒ VISIBLE par le patient
☒ VISIBLE par les représentants légaux du patient

ATTENTION! Une fois marqué comme VISIBLE pour le patient ou ses représentants légaux le document ne peut pas être converti en invisible.

Pour les professionnels de santé :

☒ VISIBLE par les professionnels de santé autorisés à accéder aux documents du DMP du patient
☐ MASQUÉ aux professionnels de santé. Document visible uniquement par son auteur et les médecins traitants DMP

MSSanté

☐ Autoriser l'envoi du document au patient ou à son représentant légaux
☐ Autoriser l'envoi du document aux professionnels de santé

1. Validez → **Valider et envoyer au DMP**

Contrôle des paramètres d'envoi

Le document Note de vaccination sera envoyé au DMP du patient PAT-SIX ALAIN avec les paramètres de visibilité suivants:

- VISIBLE** au patient (**irréversible**)
- VISIBLE** aux représentants légaux du patient (**irréversible**)
- VISIBLE** aux professionnels de santé

Ve

1. Confirmez

Confirmer Annuler

Vous pouvez accéder à tous les documents envoyés au DMP de patients, via le [menu Listes | Liste des documents Ségur](#).

NB : Les noms de patients en italique signifie patient avec absence d'INS qualifié.

SÉCUR DOCUMENTS									
Date modif									
Date modif	Patient	Auteur	Type	Nom du document	Visibili pati...	Visibili repr...	Visibili PS	Eta D...	Eta M...
07/11/22 15:09	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	👁	👁	👁	🟡	🟡
07/11/22 15:09	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	👁	👁	👁	🟡	🟡
09/03/23 19:29	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	👁	👁	👁	🟢	
12/07/23 16:10	ADRQUATRE ADRIEN	DESAI PHILIPPE	BPM	BPM Entretien de recueil d	👁	👁	👁	🟢	🟢
24/08/23 17:23	ACCIDENTS RICHARD	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	👁	👁	👁		
31/08/23 14:53	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	👁	👁	👁	🟢	
31/08/23 15:09	ADRQUATRE ADRIEN	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	👁	👁	👁	🟢	
01/09/23 15:40	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	👁	👁	👁	🟡	🟡

Pour plus d'information à ce sujet, merci de consulter la documentation accessible par le menu : [Aide](#) | [Sécur](#) | [Utilisation](#)